

# PACK Auto Mission

## Fiche Produit



Un employé peut devoir effectuer, à la demande de son employeur, une mission professionnelle : se rendre à la Poste ou à la banque, effectuer exceptionnellement une livraison ou bien apporter au chantier des fournitures oubliées au dépôt. Dans ce cas, en utilisant son véhicule personnel, il ne sera pas nécessairement couvert par son assureur privé.

Le PACK Auto Mission est une assurance, souscrite par l'entreprise ou l'association, couvrant les responsabilités encourues par le salarié et les dommages propres lors de missions professionnelles effectuées occasionnellement au moyen d'un véhicule personnel.

### Quels sont les risques encourus par votre société ?

L'absence d'une couverture Auto Mission peut engendrer des risques juridiques et financiers pour votre entreprise et votre responsabilité d'employeur peut être engagée pour les dommages causés aux tiers par le salarié.

### Qui est assuré ?

Le PACK Auto Mission permet de couvrir tous les employés de l'entreprise ou de l'association, utilisant leurs véhicules personnels dans le cadre de missions professionnelles occasionnelles ou permanentes ; les dirigeants et mandataires sont également couverts.

### Qui n'est pas assuré ?

Les véhicules couverts par une assurance flotte automobile de l'entreprise / association, les consultants non-salariés et les VRP.

### Quel kilométrage ?

Le PACK Auto Mission permet de répondre à vos besoins d'assurance pour un kilométrage annuel jusqu'à 300 000 kms pour l'ensemble des employés de l'entreprise / association.

## POINTS FORTS

- » Une prime forfaitaire annuelle
- » Une protection complète des employés utilisant leurs véhicules personnels dans le cadre d'une mission professionnelle, mais également des dirigeants et mandataires
- » Les deux et trois roues couvertes en « dommages »
- » Une garantie de base renforcée avec le bris de glace sans franchise et les effets, bagages et objets personnels
- » La garantie dommages corporels du conducteur incluse (VL)
- » La possibilité de payer la prime mensuellement sans surprime
- » Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE

**Le point de vue juridique :** L'usage « déplacements privés et trajets » déclaré dans le contrat d'assurance automobile personnel du salarié ne lui permet pas, en principe, d'être couvert pour des missions professionnelles, et en cas d'accident, il peut se voir opposer l'application d'une règle proportionnelle de primes (art. L.113-9, C.assur.) « voire une nullité du contrat (art. L.113-8 C.assur) ». L'employeur, en qualité de commettant, est responsable de son préposé en service (art. 1384§5° C.civ. 2°, 28 mai 2009, n°08-13.310) ; ses contrats « Flotte » ou « Responsabilité entreprise » ne pourront intervenir tout comme l'assurance du contrat personnel du salarié.

# PACK Auto Mission

## Fiche Produit



### Garanties proposées \*

#### Véhicules de 1<sup>ère</sup> catégorie (véhicules légers de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes)

Garantie	Limite	Franchise
Responsabilité Civile <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels</li> <li>• Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> </ul>	Illimitée 100 000 000 € (avec une sous limitation en cas de pollution, incendie ou explosion)	Franchise de 0 € Franchise de 0 €
Défense et Recours	7 622 € (sous réserve que les intérêts en jeu soient supérieurs à 500 €)	Franchise de 0 €
Dommages aux véhicules (dommages tous accidents, incendie, vol, forces de la nature, catastrophes naturelles, attentat)	50 000 €	Franchise de 300 € (sauf catastrophes naturelles : franchise légale)
Bris de glaces	Frais de réparation ou de remplacement	Franchise de 0 €
Dépannage et remorquage suite à un sinistre garanti	150 €	Franchise de 0 €
Dommages corporels du conducteur	150 000 € en droit commun	Franchise de 10% en AIPP**
Effets, Bagages et Objets Personnels	400 €	Franchise de 0 €

#### En option :

Garantie	Limite	Franchise
Doublement du montant de la garantie Dommages corporels du conducteur	Portée à 300 000 € <u>en droit commun</u>	Franchise de 10% en AIPP**

#### Véhicules de 3<sup>ème</sup> catégorie (véhicules à moteur à 2 et 3 roues)

Responsabilité Civile <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels</li> <li>• Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> </ul>	Illimitée 100 000 000 € (avec une sous limitation en cas de pollution, incendie ou explosion)	Franchise de 0 € Franchise de 0 €
Défense et Recours	7 622 € (sous réserve que les intérêts en jeu soient supérieurs à 500 €)	Franchise de 0 €
Dommages aux véhicules (dommages collision, incendie, vol, forces de la nature, catastrophes naturelles, attentat)	15 000 €	Franchise de 300 € (sauf catastrophes naturelles : franchise légale)
Dépannage et remorquage suite à un sinistre garanti	150 €	Franchise de 0 €

\* La portée des garanties, leur fonctionnement et toutes les autres dispositions applicables sont décrites dans les conditions générales du PACK Auto Mission.

\*\* Atteinte à l'intégrité physique ou psychique